

# LE DISCOURS GRAMMATICOGRAPHIQUE DANS LES *LEYS D'AMORS*. L'ANCRAGE SÉMIOTIQUE DE LA GRAMMAIRE AU MOYEN ÂGE

**Pierre Swiggers\***

**Nico Lioce\*\***

**Résumé:** L'article propose une analyse du discours grammaticographique contenu dans les *Leys d'Amors*, texte occitan du XIV<sup>e</sup> siècle. L'analyse se concentre sur la façon dont les catégories linguistiques sont mises en rapport avec la réalité. L'ontologisation de la grammaire dont témoignent les *Leys d'Amors* s'insère dans un projet global, plaçant le savoir philosophique à la base de l'activité inventive du troubadour.

**Mots-clé:** Grammaticographie médiévale. Langue et réalité sociale. *Leys d'Amors*.

## INTRODUCTION

■ Dans cette contribution, on s'intéressera à un des plus anciens témoignages de la grammaticographie occidentale portant sur une langue vernaculaire, à savoir les *Leys d'Amors*, texte occitan datant du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Notre analyse portera sur ce qui relève de la dimension la plus fondamentale, mais en même temps la plus implicite, du discours grammatical, à savoir la conception sous-jacente<sup>1</sup> de la fonction des éléments et catégories linguistiques et de la façon dont le grammairien peut concrétiser (voire "visualiser") cette fonction sémiotique (cf. §§ 6, 7 et 8). Avant de présenter l'histoire de la rédaction, assez complexe, du texte des *Leys* (§ 3) nous définirons, à l'intention des lecteurs moins familiers avec l'histoire ancienne et médiévale de la grammaticographie occidentale, le statut de la grammaire à l'époque médiévale (§ 2).

\* Professor na Universidade de Leuven e na Universidade de Liège – Bélgica. E-mail: pierre.swiggers@arts.kuleuven.be

\*\* Diretor do Instituut voor Volwassenenonderwijs e professor na Universidade de Leuven – Bélgica.

<sup>1</sup> Cf. le programme de recherche historiographique esquissé dans Swiggers (1991).

## LE STATUT DE LA GRAMMAIRE AU MOYEN ÂGE

Science propédeutique, la grammaire – héritière de l'*ars grammatica* latine<sup>2</sup> – avait au Moyen Âge une vocation de formation intellectuelle et culturelle: l'enseignement de structures linguistiques se faisait dans un but d'éducation générale, comme jalon essentiel dans l'accès au savoir – un *accessus ad auctores*, à la parole écrite “d'autorité(s)”.

La production grammaticale est étroitement liée, dans toute culture, à la transmission du savoir culturel; elle est aussi étroitement liée avec des types de textes – textes littéraires, textes religieux, textes juridiques, d'après les situations culturelles.

De plus, la pratique et la théorisation grammaticales au Moyen Âge (en Occident) sont fortement imprégnées par ce qu'on pourrait appeler “l'assise ontologique” de la grammaire: c'est que l'objet “profond” de la grammaire – à savoir la langue (et les langues) – est vu dans sa fonction de “verbalisation” du monde. Certes, c'est là faire justice à la fonction symbolique de la langue et à sa capacité référentielle, mais il y a bien plus que cela: la langue est vue comme le reflet du monde et cela même jusqu'au niveau de ses constituants catégoriels. L'historien de la grammaire médiévale ne peut se soustraire à l'impression que pour le grammairien médiéval le discours qu'il tient à propos de la langue (comme structure) n'est pas tellement un discours “métalinguistique”, mais bien un discours “métaphysique”, à propos des structures du monde (ou de l'être).

## LES *LEYS D'AMORS*: ORIGINE ET HISTOIRE D'UNE ŒUVRE

La grammaticographie occitane avait déjà été illustrée par des travaux importants au XIII<sup>e</sup> siècle, comme les *Razos de trobar* de Raimon Vidal (de Besalù) et le *Donatz proensals* d'Uc Faidit (qu'il faut peut-être identifier avec Uc de Sant Circ)<sup>3</sup>, quand on a entrepris, à Toulouse, autour des années 1340-1350, la rédaction d'une somme de grammaire et de poétique. Rédigé, à partir de 1325 environ, par Guilhem Molinier<sup>4</sup>, avec l'aide de Bertho(l)mieu Marc, à la demande<sup>5</sup> du *Consistori de la Sobregaya Companhia del Gay Saber*, compagnie fondée en 1323 à Toulouse<sup>6</sup>, le texte des *Leys* s'explique par une donnée culturelle et institutionnelle: les concours poétiques qui représentaient la dernière efflorescence de la poésie lyrique à la façon des troubadours<sup>7</sup>. Ce contexte particulier, il le partage avec d'autres traités de grammaire et de rhétorique en rapport avec la tradition troubadouresque, comme les œuvres antérieures de Raimon Vidal et

2 Voir la collection des textes artigraphiques latins dans Keil (1855-1880). Sur l'héritage grammatical gréco-latin, voir les contributions dans Kazansky et al. (2011).

3 Pour ces deux textes, voir les éditions de Marshall (1969, 1972).

4 Sur Guilhem (Guillaume) Molinier, voir Swiggers (1996).

5 En fait, il semble que la charge confiée à Molinier fut essentiellement celle de mettre en ordre, de réviser et de compléter une version embryonnaire d'un texte de référence. C'est dans ces termes qu'est évoquée la genèse du texte au début du traité: “Quar li dit .VII. senhor jutjavan ses ley e ses reglas que no havian, e tot jorn reprenhian e pauc essenhavan, per so ordenero que hom fes certas reglas, a lasquals haguesson recors e avizamen en lor jutjamen. Et adonc comezero de bocca a mestre Guilhem Molinier, savi en dreg, que el fes e compiles las ditas reglas, am cosselh de l'honorable e reveren senhor mossen Bortholmieu Marc, doctor en leys; [...] E cant las ditas reglas foron faytas en partida, li dit .VII. senhor volgro que fossan appeladas Leys d'Amors. En las quals far covenc metre gran trebalh e gran estudi” (ANGLADE, 1919-1920, v. I, p. 14-15).

6 Sur le *Consistori* et le rôle qu'il devait jouer dans la littérature occitane à la fin du Moyen Âge, voir la notice de Salvat et Brunel-Lobrichon (1992). Les fondateurs du *Consistori* furent Bernard de Panassac, Guilhem de Lobra, Berenguier de Sant Placat, Peyre de Mejanaserra, Guilhem de Gontaut, Pey Camo, Bernard Oth.

7 Déjà en 1355, le candidat aux grades décernés par le *Consistori* était tenu de jurer “que el tendra e gardara en sos dictatz, al miels que poyra e a bona fe, las LEYS e las FLORS del Gay Saber” (ANGLADE éd. 1919-1920, v. I, p. 16), ce qui fournit une preuve suffisante du fait qu'à cette époque une version de la codification a dû déjà exister.

d'Uc Faidit; et les traités de Raimon de Cornet, le *Compendi de la coneixença dels vicis que poden esdevenir en los dictatz del Gay Saber* de Joan de Castel(l) nou ou le volumineux *Torcimany* de Luis (Luys) d'Averçó, traité de rhétorique et de grammaire suivi d'un dictionnaire de rimes<sup>8</sup>.

La tradition textuelle des *Leys* (cf. JEANROY, 1941; SCHLIEBEN-LANGE, 1991, p. 107; SALVAT, 1992) consiste en quatre témoins<sup>9</sup>, s'échelonnant des années 1328 aux années 1360 environ. Le premier stade est représenté par la rédaction en cinq livres en prose, dans les années 1328 à 1337, intitulée *Las Flors del Gay Saber, estier dichas las Leys d'Amors* (ms. Toulouse, Académie des Jeux Floraux 500.007; GATIEN-ARNOULT, 1841-1843)<sup>10</sup>. À cette première rédaction, initialement conçue en six livres, se rapportent les deux versions catalanisées des *Leys*, celle en six livres en prose (ms. Barcelone, Arxiu de la Corona de Aragó, San Cugat del Vallés 13; une copie de ce manuscrit de Barcelone est conservée à Paris, à la Bibliothèque Mazarine) et celle en vers (ms. Barcelone, Biblioteca Central 239; de ce manuscrit important de Barcelone, il existe une copie à Madrid, Biblioteca Nacional 13405 et une copie à Toulouse, Bibliothèque de l'Université 2303). Cette rédaction versifiée, intitulée *Flors del Gai Saber*, date de 1337-1343 et a fait l'objet d'une édition partielle. Le témoin le plus récent (1355-1356) est la rédaction en trois livres en prose intitulée *Las Leys d'Amors* (ms. Toulouse, Académie des Jeux Floraux 500.006; éd. Anglade 1919-1920). C'est sur le premier et le dernier de ces témoins que notre analyse est basée. Dans la suite, nous utiliserons les désignations Gatien-Arnoult (1841-1843) pour l'édition de Gatien-Arnoult et Anglade (1919-1920) pour l'édition d'Anglade; les chiffres romains renvoient aux volumes respectifs de ces éditions.

## LA STRUCTURE DES LEYS D'AMORS

Le Tableau 1 permet de comparer la structure de la première et de la dernière rédaction en prose. On peut y voir que la première rédaction en prose est plus complète que la deuxième (où manquent les parties sur les figures rhétoriques, sur les procédés de versification et sur la transposition du latin en langue vernaculaire), et que la section de grammaire se trouve au milieu dans la première rédaction, alors que dans la seconde elle se trouve à la fin du traité.

**Tableau 1** – Comparaison des structures de la première et de la dernière rédaction en prose de *Leys d'Amors*

Première rédaction en prose (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, 5 livres)	Dernière rédaction en prose (ANGLADE, 1919-1920, 3 livres)
Prologue: Historique et motivation de la rédaction, plan de l'œuvre (Gatien-Arnoult I) 1 <sup>re</sup> partie: Manières de <i>trobar</i> , grapho-phonétique et prosodie (Gatien-Arnoult I)	Livre I: Historique des <i>Leys</i> – Partie théologico-morale (Anglade I)

(continua)

8 Pour une présentation globale de la grammaticographie occitane médiévale, voir Schlieben-Lange (1991). Voir aussi Swiggers (1988, 1989, 1992).

9 Pour une description des manuscrits, voir Zufferey (1981, p. xxxiii-xxxvii). Sur le texte, voir aussi Jeanroy (1941) et De Riquer (1984, p. 21-26).

10 Une nouvelle édition de la première version (toulousaine) en prose est en cours de préparation (par B. Fedi).

**Tableau 1** – Comparaison des structures de la première et de la dernière rédaction en prose de *Leys d'Amors* (continuação)

Première rédaction en prose (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, 5 livres)	Dernière rédaction en prose (ANGLADE, 1919-1920, 3 livres)
2 <sup>e</sup> partie: Poétique (Gatien-Arnoult I)	Livre II: Seconde manière de rhétorique, justification des <i>Leys</i> , diverses manières de <i>trobar</i> , graphophonétique et prosodie, poétique (Anglade II)
3 <sup>e</sup> partie: Grammaire (Gatien-Arnoult II): les 8 parties du discours, morphosyntaxe	Livre III: Grammaire (Anglade III)
4 <sup>e</sup> partie: Rhétorique (vertus et vices; figures) (Gatien-Arnoult III)	//////////////////////////////////// ////////////////////////////////////
5 <sup>e</sup> partie: "Comment on fait rimer ce mot avec un autre et comment on tourne le latin en roman" (Gatien-Arnoult III)	//////////////////////////////////// ////////////////////////////////////

Source: Préparé par les auteurs.

La partie grammaticale est essentiellement un exposé de morphosyntaxe, organisée autour de la division en parties du discours. La première rédaction en prose (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843) distingue les huit parties du discours suivantes: nom, pronom, verbe, adverbe, participe, préposition, conjonction, interjection<sup>11</sup>. La rédaction en prose en trois livres (ANGLADE, 1919-1920) reprend cette liste, dans le même ordre d'énumération<sup>12</sup>. Ces parties du discours sont traitées en termes de leurs *accidents*. Le Tableau 2 résume tous les accidents des différentes parties du discours, dans l'ordre de leur énumération et traitement:

**Tableau 2** – Résumé de tous les accidents des différentes parties du discours, dans l'ordre de leur énumération et traitement

PARTIES DU DISCOURS	ACCIDENTS
NOM	<i>especia, gendre, nombre, figura, cas</i>
PRONOM	<i>especia, gendre, nombre, figura, persona, cas</i>
VERBE	<i>gendre, temps, mos, especia, figura, persona, nombre</i>
ADVERBE	<i>significatio, figura, especia</i>
PARTICIPE	<i>gendre, cas, temps, significatio, nombre, figura</i>
CONJONCTION	<i>potestat, figura, orde</i>
PRÉPOSITION	' <i>servir a cas</i> '
INTERJECTION	<i>significatio</i>

Source: Préparé par les auteurs.

11 "E las dichas .viii. partz doratio son aquestas. le noms. le pronoms. le verbs. laverbis. le particips. la conjunctios. la prepositios. la interjectios" (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, v. II, p. 4, 6).

12 "Las partz d'oratio son .VIII.: le noms, le pronoms, le verbs, l'averbis, [le particips, 'ajout postérieur dans la marge'] la conjunctios, la prepositios, la interjectios" (ANGLADE, 1919-1920, v. III, p. 9).

Le verbe reçoit un traitement très étendu<sup>13</sup> dans les *Leys*; il est traité après les deux parties du discours nominales, le nom et le pronom, et avant les parties du discours non variables: l'adverbe, la conjonction, la préposition, l'interjection. Le participe, partie du discours au statut problématique, est traité à la suite de l'adverbe<sup>14</sup>.

## LE CADRE D'ANALYSE

Une analyse proprement grammaticographique doit s'intéresser aux *quatre* composantes qui définissent le statut méthodologique de l'exposé grammatical:

1. l'orientation (ou "visée");
2. le "format" d'approche: définition et caractérisation des unités et description de leur emploi;
3. le métalangage<sup>15</sup>;
4. l'intégration des matériaux, c'est-à-dire (a) l'étendue et la structuration des données traitées et (b) leur valorisation sociolinguistique<sup>16</sup>.

En ce qui concerne "l'orientation", nous voudrions relever le fait que la description grammaticale dans les *Leys* est orientée à partir du latin et que le *romans* (l'occitan médiéval) est appréhendé en termes de «caractéristiques absentes» ou en termes de «déviation» par rapport au latin.

*Le passius se forma tostemp del actiu segon lati laqual forma nos no havem en romans. mas le passius es ditz en respieg de lactiu* (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, v. II, p. 232).

*Be vezetz que comu ni deponen no havem. quar le comus es ditz segon la votz del lati e la maniera del significar* (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, v. II, p. 234).

*Item deu hom saber segon lati. si. vol tostemp conjunctiu. [...] Enpero segon luzatge de parlar en romans. nos dizem lo contrari. quar aquel. si. os pauza conditionalmen. o acertivamen. tostemp saordena am lo prezen del indicatiu en aquel loc on hauria loc le prezens del conjunctiu en lati. oz am lo preterit per-fag del indicatiu. layon hauria loc preteritz imperfagz de conjunctiu segon lati* (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, v. II, p. 262).

*E deu hom saber. per regla general que tost temps en la primera singular persona deu hom segon lati entendre yeu [...] Enpero segon romans algunas vetz es miels dig can li dig pronom son expressat en las dichas personas* (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, v. II, p. 376).

Nous pouvons passer maintenant à l'étude du métalangage grammatical des *Leys*, en rapport direct avec la définition et caractérisation des catégories grammaticales. À cet égard, les *Leys* constituent une source d'information de premier ordre, ce qui ne doit pas étonner, pour les raisons suivantes:

13 Cela s'explique à la fois par le fait que le verbe est la partie du discours qui possède le plus grand nombre d'accidents et par son rôle central dans la construction de la phrase.

14 C'est là un des trois ordres d'énumération (et de traitement) attestés dans les *artes grammaticae* latines; cf. Swiggers et Wouters (2001). En ce qui concerne le statut du participe dans la classification des parties du discours, voir Swiggers et Wouters (2008).

15 Pour l'aspect du métalangage, que nous traiterons ici de façon partielle, nous renvoyons aussi à Swiggers et Lioce (2011), travail qui fournit une analyse du métalangage des *Leys d'Amors* en rapport avec la classe du verbe.

16 Voir à ce propos Swiggers (1992, 1997, p. 98-110).

1. l'insertion de la description grammaticale dans un projet philosophico-culturel, dont la portée théorique est explicitée au début de l'œuvre;
2. la nature des textes-sources qui ont inspiré Guillaume Molinier et son (ses) collaborateur(s): sources philosophiques (Aristote, Cicéron, Sénèque, saint Augustin), théologiques (les Pères de l'Église), rhétoriques (Albertino de Brescia, Ath de Mons), encyclopédiques (saint Isidore, Brunetto Latini), tous à vocation théorique;
3. la solidité théorique de l'œuvre, ce dont témoignent le soin apporté aux définitions des termes<sup>17</sup> et les réflexions subtiles qu'on repère dans le texte descriptif. Citons à titre d'exemple la fine analyse de l'impératif, qui met en relief (a) l'éventail de référence temporelle, et (b) les charges (et effets) locutoire(s) de ce mode:

(a) *vertadieramen tota cauza ques hom comanda far. es a far. Volem dir cant es enayssi la vertatz. quar jaciayssu que yeu fassa una cauza e mentre yeu la fau tu me comandas quieu la fassa. encaras es a far. tro que sia complida. e per so devetz saber que nos havem futur promda. e futur lunhda. promda. coma en aquest cas que tu me comandas far so quieu fau ades. mas encaras no es cumplit. et adonx aytal futur pot hom p(r)enre per prezen. quar ades se fay. jaciayssu que per futur se deia complia [...] Lautres futurs lunhdas es. coma levat bo mayti. e fay aytal cauza. o parla dema am mi. Et adonx pot esser entendutz per veray futur. quar res no si fay de prezen* (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, v. II, p. 242, 244);

(b) *E devetz saber quez hom pren emperatiu en motas manieras. La primera. comandan. coma fay ayssu. La segonda. amonestan. coma anem a taula. anem a la gleyza. preguem nostre senhor. La tersa. permeten. coma es legit en lescriptura. cascus haia la sua per esquivar peccat de fornicatio. La quarta. acosseghan. coma companho leiam o fassam ayssu. La quinta. preguan. coma bel senhors Deus perdona me mos pecatz. La seyzena. temptan et assajan. coma dish nostre Senhor ad Abraam. Abraam sacrifica to filh Ysaac que tant amass. La setena. aleggran. coma Deus te sal Maria. Deus te gar companhs [...] La octava. escarnen. coma tornati malastrucz e veyras quo ten penra. malastrucz ara podes anar tier aquo quen has pres* (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, v. II, p. 244).

## LA GRAMMAIRE COMME SCIENCE

Signalons d'emblée que pour les auteurs (et les utilisateurs) des *Leys d'Amors*, le statut scientifique de l'entreprise ne fait aucun doute: si dans la version primitive, le texte s'ouvre par la mise en évidence du statut de la *sciensa de trobar*, la version définitive des *Leys* propose un tableau des sciences, qui sont divisées en science "*logicale*" (comprenant la grammaire, les mathématiques, la dialectique et la rhétorique); science "*naturelle*" (comprenant la physique, l'alchimie, l'astronomie et la médecine); et science "*morale*" (science indivise).

La grammaire fait partie de la science "logicale", qui fait intervenir la raison et le raisonnement; elle fait donc partie de ce qui, dans une autre approche de classification, est appelé l'ensemble des sciences "libérales" (*artes liberales*).

<sup>17</sup> En ce qui concerne l'importance accordée aux définitions, voir le passage suivant dans les *Leys*: "De la diffinitio del cas del nom. Vist havem de la figura et ara devem vezer del cas. lequals es enayssi definitz. Cas es variemens de dictios *cazuals*. per habitutz. o per votz. o per la maniera del significar. o en outra maniera pot esser enayssi diffinitz. cas es variemens o mudamens de dictios de nom de pronom o de particip. lequals variemens se fay per habitutz. o per votz. o per la maniera del significar" (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, v. II, p. 103, 105).

Ces sciences sont qualifiées de *libérais*, à cause de leur statut non auxiliaire et autonome, ce qui leur confère une marque de légitimité authentique; les principes de ces sciences sont immuables (au contraire de ceux des sciences “mécaniques”):

[...] *de libertat, quar han tal libertat e franqueza que son de lor dreg e donas de lors meteyshas ses que no son sosmezas ni en servitut d'autru, en tan que lors reglas e mandamens fan estantejar, tener e gardar ses mudar et ses variar* (ANGLADE, 1919-1920, v. IV, p. 73);

*Encaras son dichas liberals, so es leyals, coma persona qu'es dicha leyals, can ve de veray matrimoni* (ANGLADE, 1919-1920, v. IV, p. 73);

*las sciensas leyals no mudo ni vario lors reglas ni lors mandamens, segon qu'es estat dig, e las mecanicas fan lo contrari* (ANGLADE, 1919-1920, v. I, p. 73-74).

Une digression sur le développement des sciences dans l'histoire du genre humain conduit l'auteur (ou les auteurs) des *Leys* à proposer un troisième essai de classement des sciences, et à préciser le rôle de la grammaire à l'intérieur de celles-ci. La réflexion ayant amené l'homme à s'interroger sur la nature des choses célestes, naturelles et humaines, celui-ci s'est tourné vers la philosophie qui lui propose trois manières d'arriver à la vérité concernant ces questions: *théorique, pratique* et *logique*<sup>18</sup>. La science principale théorique se divise à son tour en trois sciences: la théologie, qui est la plus élevée en ce qu'elle mène à la connaissance de Dieu, la physique et les mathématiques, ces dernières comprenant l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie. La deuxième science principale est la pratique, qui guide la praxis de la vie humaine; elle comprend l'éthique, l'économie et la politique. Cette dernière, “la plus nauta sciensa d'aquestas que son trachas de practica e la plus nobbla, quar essenha a governar las gens d'un regne o d'una vila, poble, comuna” (ANGLADE, 1919-1920, v. I, p. 80), se réalise de deux façons différentes: *en obrar* et *en parlar*, dans les œuvres et dans les paroles. Les œuvres se réalisent par les sciences mécaniques, tandis qu'à la parole sont consacrées deux sciences: la grammaire et la rhétorique. La grammaire est la plus fondamentale des deux, dans la mesure où elle sert de fondement et de propédeutique aux autres sciences, ce qui est exprimé par un recours à l'image de la porte d'entrée (*porta et intramens*):

*Gramatica es fondamens et porta et intramens de totas autras sciensas; et essenha nos a parlar et escriure bona orthographia e legir adreytament ses vici de barbarisme et de soloecisme* (ANGLADE, 1919-1920, v. I, p. 81).

## LA GRAMMAIRE: L'ANALYSE DU REFLET DE LA RÉALITÉ DANS LA LANGUE

Porte d'entrée aux autres sciences, la grammaire est beaucoup plus qu'un art de bien parler et de bien écrire. Elle enseigne d'abord le sens de la correction qui doit nous mener à la formulation exacte de pensées (tant les pensées scientifiques que les idées littéraires). Le *trobar* est toujours le résultat d'un travail de réflexion:

<sup>18</sup> Une subdivision tripartite analogue se lit chez Hugues de Saint-Victor (1090-1141), qui distingue les sciences théoriques, pratiques et mécaniques. Les sciences théoriques comprennent la théologie, la physique et les mathématiques, les sciences pratiques l'économie, l'éthique et la politique.

*Trobars de bona cura es: cant hom serca la cauza que non ha perguda. e sercan: la troba. o cant hom serca la cauza ques ha perguda: e sercan la troba. Encaras apela hom trobar: cant hom fay obra noela. coma fe cel que primieiramen trobet Moli. per subtilitat de son cor. E per aquela meteysha maniera son atrobadas las sciensas. per los phylozophes. ab gran engenher. et am gran subtilitat de cor. Encaras per aytal meteysha maniera troban mant clerch subtil. li qual fan motz dictatz en lati. versifian o per outra manieira. En ayssi que degus dels trobars sobreditz. no son desta nostra sciensa. mas solamen romans ques dictatz. e compassatz* (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, v. I, p. 8).

Un principe directeur des sciences, et donc aussi de la science de *trobar*, est celui de la “convenance”, idée exprimée par les termes *compassatz* et *compas*: la mesure qu’il faut observer est bien plus que la mesure métrique, elle est une règle de comportement (cognitif et social).

L’enseignement grammatical et poétique véhicule ainsi une forte composante pragmatique, un principe de “morale” (de convenance); mais cet enseignement vise aussi à faire connaître le monde, à interpréter les structures qui articulent une société. C’est là qu’on entre dans la dimension “ontologique” de la grammaire.

Les *Leys d’Amors* font une référence explicite à cette dimension ontologique, et cela à travers une modélisation descriptive traditionnelle, qui est axée sur le schéma des parties du discours (*partes orationis*) et leurs accidents (*accidentia*). On sait que certaines de ces parties du discours (tels que le nom et le verbe) se prêtent facilement à des définitions de type sémantico-référentiel, mais les *Leys d’Amors* ne se limitent pas à un remplissage ontologique du contenu de ces classes de mots. En fait, un des aspects les plus intéressants de la grammaire contenue dans les *Leys d’Amors* est qu’elle exploite l’“ambivalence” des classes de mots – qui sont en réalité des regroupements d’unités de morphosyntaxe (participant à l’axe paradigmatique et à l’axe syntagmatique) – pour atteindre un niveau de structuration fonctionnelle.

## LES “PLANS D’ONTOLOGISATION” DANS LA DESCRIPTION GRAMMATICALE

Il nous semble que l’“ontologisation” de la grammaire à laquelle on assiste dans les *Leys d’Amors* s’effectue à trois niveaux, qu’on pourrait rattacher à trois questions pouvant être posées à propos des éléments ou structures linguistiques:

- celle du *Pourquoi?*
- celle du *Comment?*
- enfin la question “À partir de quoi/D’où?”.

C’est la question du *Pourquoi* qui nous confronte avec le statut fonctionnel du langage: les classes de mots ont leur raison d’être dans la fonction qu’elles remplissent au niveau du discours (“a parole”), et à ce niveau, le concept fondamental est celui de la hiérarchie, principe structurel qui commande l’arrangement du discours, et à travers celui-ci la répartition en classes de mots. L’ontologisation de la grammaire se fait ici par l’extension (ou, si l’on veut, la transposition) du concept de “régir”, à partir de la sphère des relations sociales (relations socio-économiques et politiques) vers celle des relations grammaticales.

Les *Leys d’Amors* contiennent d’ailleurs une réflexion explicite sur le concept de *regir*:

*Regirs se pren en quatre manieras.*

*La primiera. per governar. cum fan alcu per lor poder ques han. cum li rey. princep. comte. vescomtz. e li baro.*

*La segonda per bona vida per bos ysshemples per honesta conversatio los autres redure e tornar a bona e santa vida a vertutz a bonas costumaz. cum fan li prelat e li religios.*

*La tersa per enperar e comandar a las autras vertutz. cum fay la vertutz de razo. a las autras vertutz. Quar tres vertutz entre las autras son en home. vertutz diraysser. vertutz de cobezeiar. e vertutz de razo. et aquesta derriera. comanda a las autras.*

*La quarta per exegir so es per requerir. quar aytals regimens requier que la una dictios sia pazuada en cert loc. en cert cas. en cert nombre. et en certa persona. per so que la una ab lautra se puesca convenablement ajustar (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, v. II, p. 6-8).*

Le schéma de la hiérarchie sociale est appliqué tel quel aux diverses classes de mots, auxquelles sont assignées des fonctions sociales en termes de domination et servitude:

*Del regimen de las partz doratio. Alunas daquestas partz doratio han maniera demperador. o de gran princep. que vol comandar e regir. e no vol esser per sobira mandatz ni regitz. E daquesta natura es le verbs. qui vol regir. e no vol esser regitz. Alunas autras partz trobaretz quez han maniera de savi home. qui vol regir. e esser regitz e governatz. E daquesta natura son li nom. el particip. Alunas autras son ques han maniera descudier e dome gentil azaut e cortes. que tostempz vol servir. E desta natura es la prepositios.*

*Alunas autras son ques han maniera o natura defan. o dome fat. que no sap ni pot regir. ans cove que sia regitz e governatz. E desta natura es le pronoms. que tostempz vol esser regitz. Alunas autras son quez han maniera dome fol. quar no riejo ni son regidas. Et aquestas son laverbis. la conjunctios. e la enterjectios. Donx en ayssi cum en lo nom la us es governatz e regitz per lautre. ayssi meteyz fan aquestas partz doratio. quar la una saordena es governa per lautra (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, v. II, p. 6)<sup>19</sup>.*

Le deuxième plan d'ontologisation est celui qui relève de la question du *Comment*. En effet, pour assumer leur rôle (ou fonction) dans le discours, les mots doivent parfois subir une adaptation ou une altération. À côté de l'adaptation sémantique (*per la maniera del significar*), il y a l'adaptation formelle, qui peut prendre deux formes: une forme "extérieure" ou une forme "intérieure". La seconde est désignée par le terme de *cas* (au sens de "variation nominale flexionnelle"), et ici les *Leys d'Amors* s'inscrivent dans la tradition grammaticale qui interprète les cas nominaux comme un phénomène de "chute", de "retombée" (cf. le terme grec *ptôsis*). Un mot qui se prête à une telle variation est appelé une *diction casual*. Nous trouvons le mot *casual/casual*, seul ou en combinaison avec un substantif, comme *terminus technicus*, tant dans la première version en cinq livres que dans la rédaction finale due à Guilhem Molinier. Le mot manque

<sup>19</sup> Voici comment ce passage se présente dans la version finale: "Enayssi cum la us en aquest mon es regitz e governatz per l'autre, ayssi meteysh fan aquestas partz d'oratio; quar le noms e.l particips a maniera de savi home volon regir e governar et esser regit e governat; le verbs, a maniera d'emperador o de gran rey, vol regir e no vol esser regitz; le pronoms, a maniera d'ome fat o d'efan, no sab ni pot regir, ans cove que sia regitz e governatz; la prepositios, a maniera d'escudier o d'ome gentil, azaut e cortes, vol tostempz servir; le adverbis, la conjunctios e la interjectios, a maniera d'ome fol, no riejo ni volon esser regidas ni governadas" (ANGLADE, 1919-1920, v. III, p. 9).

dans l'Index (incomplet et sélectif) qu'Anglade a ajouté à son édition. Il est également absent du *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* de Levy (1894-1924) ainsi que de la version abrégée de ce dernier (LEVY, 1909), si bien que nous devons nous servir des seules attestations des *Leys* pour cerner la signification de cette expression. La première attestation se lit dans le paragraphe où il est question du cas. Le terme est défini et expliqué de la façon suivante:

*Cas es variemens de dictios cazuals. per habitutz. o per votz. per la maniera del significar. o en outra maniera pot esser enayssi diffinitz. cas es variemens o mudamens de dictios de nom de pronom o de particip. lequals variemens se fay per habitutz. o per votz. o per la maniera del significar. [...] dig havem que cas es variemens de dictios casuals. et enayssso que ditz cazuals compren lo nom. lo pronom. el particip. Encaras ditz cazuals. a diferensa dels verbs. quar cazers so es far una dictio dautra per ques pot ysshemens applicar al verb coma yeu ami. tu amas. mas que le cazemens. so es le disshendemens duna dictio del verb ad outra. es personals. el desshendemens ol cazemens duna dictio del nom ad outra. es cazuals. Aquo meteysh del pronom. e del particip. e per aysso ditz variemens de dictios cazuals. a diferensa del variamen de las dictios del verb personals (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, v. II, p. 102, 104)<sup>20</sup>.*

Le grammairien reconnaît l'analogie qui relie toutes les parties du discours variables: ce qui leur est commun, c'est que des formes linguistiques (*dictios*) peuvent «descendre» l'une de l'autre. Dans les parties du discours nominales, cette «descente» se fait par la variation casuelle; dans le cas des verbes, par contre, cette «descente» s'exprime par le changement de personne<sup>21</sup>.

Il y a aussi une forme d'adaptation «extérieure» (*exocentrique*, en termes de linguistique structurale). Ce type de phénomène, qui consiste – dans le cas d'une langue tel que l'occitan (médiéval) – en l'ajout (éventuel) d'un article à un élément nominal, est décrit en termes ontologisants, à l'aide du mot *habitutz* (innovation terminologique propre aux *Leys d'Amors*). La détermination (ou l'actualisation) des éléments nominaux est ainsi décrite en termes de *parure*, de manifestation (sociale) extérieure. Voici comment l'analogie vestimentaire se présente dans le texte:

*DE LAS HABITUTZ E PER QUE SON DICHAS HABITUTZ. Donx cove que vejam ayssi de las habitutz pusque outra declinatio no havem. segon ques dig dessus. E vol dire habitutz. aytant coma habit. quar habitz es senhals que dona conoysshensa dome. e de femna. Quar si hom e femna portavo .i. meteysh habit. o tug li religios. ja hom no conoyssheria leumen quals es homs. ni quals es femna. ni poyra saber de qual orde ni de qual religio es aquest. ni aquel. perque a labit so es la diversitat et a la proprietat del abit. hom pren conoysshensa dome e de femna. e de lor estamen. Encaras devetz saber que enayssi quo homs a una maniera dabit. e femna outra maniera dabit. enayssi quel habitz dome non es competens covenables appropriatz ni be estans a femna. ni pel contrari. ayssi meteysh las*

<sup>20</sup> Dans la version finale des *Leys*, ce passage a été légèrement modifié et surtout abrégé: "Cas es variemens de dictios cazuals per habitutz, coma: *le, del, al* [...] Cas pren nom de cazer, soes deshendre; quar ayssi tug li cas deshendo del nominatiu. E segon ayssso, le nominatiu impropriamen es digz cas. La cauza cazens es deshendens e per lo sieu deshendemem pren forma d'aqui don se deshen; coma le filhs del payre, ayssi meteysh la us cas de l'autre cay, deshen e pren forma" (ANGLADE, 1919-1920, v. III, p. 51-52; on remarquera ici la comparaison "généalogique").

<sup>21</sup> En ancien et en moyen français, l'adjectif *casuel* avec le sens qu'il a encore de nos jours est attesté dès 1325; le syntagme *diction casuele* (et son pluriel) se lit e.a. dans deux recueils de morphosyntaxe latine, rédigés en français, du XV<sup>e</sup> siècle; voir Städtler (1988, p. 142, 149, 174).

*dictios masculinas han lors proprias habitutz. e las femininas aquo meteysh. enayssi que las habitutz de las dictios masculinas. no son covenablas a las femininas. ni pel contrari* (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, v. II, p. 112, 114).

L'article est donc envisagé comme comparable à l'habit, au vêtement, par une analogie sur le plan fonctionnel: tout comme le vêtement que l'on porte est révélateur du sexe et de la position sociale du porteur, ainsi l'article est révélateur du genre grammatical du mot<sup>22</sup>. Tout comme dans le domaine des relations humaines, le fait de porter des vêtements qui conviennent à l'autre sexe est vu comme une transgression du "code" (vestimentaire en l'occurrence), ainsi la combinaison d'articles masculins avec des noms féminins (ou vice versa) constitue une transgression du code: d'ailleurs, les expressions (*non*) *competens, covenables, appropriatz, be estans* disent assez le caractère normatif de l'énoncé. Dans le développement du passage sur l'article, le grammairien met surtout l'accent sur le rôle de l'article comme indicateur du genre, mais il est aussi question de l'*estamen* de l'homme et de la femme, ce qui fait penser à la fonction grammaticale (autrefois signalée par le cas), sur laquelle l'article peut aussi donner une indication<sup>23</sup>.

Le troisième plan d'ontologisation est celui qui relève de la question *D'où?*, interrogation sur l'origine. C'est le plan auquel on est confronté quand on aborde "la descendance" – c'est-à-dire la formation – d'éléments linguistiques. L'ontologisation se fait ici en termes de relations familiales, qui sont censées exprimer les différents types de dérivation: dérivation *en votz et en significat*, qui est considérée comme descendance légale, dérivation *en votz solamen e no en significat*, qui est comparée au statut d'un fils naturel, et dérivation *en significat solamen*, comparée au statut d'un fils adoptif. L'ontologisation est justifiée par les auteurs des *Leys* à l'aide d'une similitude proposée entre la descendance familiale (ou génétique) et la chute – cas ou *deshendamen* – d'une forme linguistique par rapport à une autre:

*Cas es variemens de dictios cazuals per habitutz [...] o per votz [...] o per la manera de significar [...]. Cas pren nom de cazer, soes deshendre; quar ayssi tug li cas deshendo del nominatiu. E segon ayssso, le nominatiu impropriamen es digz cas.*

*La cauza cazens es deshendens e per lo sieu deshendem pren forma d'aqui don se deshen; coma le filhs del payre, ayssi meteysh la us cas de l'autre cay, deshen e pren forma* (ANGLADE, 1919-1920, v. III, p. 51-52).

## CONCLUSION

On aurait tort de considérer l'approche de la grammaire dans les *Leys d'Amors* comme étant typique d'une époque entièrement révolue, très différente de la nôtre, voire "naïve" ou "non scientifique". Ce serait méconnaître à la fois le degré de sophistication du traité, son aspiration à un statut philosophique ex-

22 C'est la conception la plus commune qu'on retrouve à travers l'histoire de la grammaire; pour une analyse historiographique de la description de l'article, voir Heinimann (1965 et 1967) et Swiggers (1985).

23 Soulignons qu'il s'agit d'une innovation originale des *Leys*, qui ne se retrouve que dans les traités qui se situent dans cette même tradition. Le terme *estamen* figure dans le *Torcimany* de Luis de Averçó et dans le *Compendi* de Joan de Castell(l)nou (XIV<sup>e</sup> siècle; cf. *supra*, § 3.); sur l'apport de ce dernier auteur, voir Lioce (2000).

plicatif, son haut degré de technicité; mais au-delà, ce serait fermer les yeux devant le fait que tout effort scientifique comporte une transposition, une métaphorisation de concepts (qu'on pense aux travaux de Mary Hesse (1966) et de Donald Schon (1963)). Or, dans les *Leys d'Amors*, cette métaphorisation consiste à (ré)investir la grammaire d'un fondement ontologique; cette démarche, redevenue actuelle si l'on considère p.ex. le métalangage de la *space grammar* de R. Langacker et de la linguistique cognitive en général, n'a rien de naïf ni rien de gratuit. Elle s'accorde parfaitement avec la conscience linguistique générale que le langage sert à dire le monde, et elle est en parfaite harmonie avec la visée philosophique qui distingue trois conditions essentielles d'existence et de fonctionnement: le *vouloir*, le *savoir* et le *pouvoir*. Au début des *Leys d'Amors*, ces trois conditions – qui, en dernier lieu, sont entre les mains du Dieu souverain – sont évoquées comme étant à la base de l'ouvrage même qui doit enseigner la science de *trouver*<sup>24</sup>.

#### THE GRAMMATICOGRAFICAL DISCOURSE IN THE *LEYS D'AMORS*. THE SEMIOTIC EMBEDDING OF GRAMMAR IN THE MIDDLE AGES

**Abstract:** *This article offers an analysis of the grammaticographical discourse found in the 14th-century Occitan text of the Leys d'Amors. The analysis focuses on the way linguistic categories are put into relationship with reality. The ontologization of grammar testified to by the Leys d'Amors fits within a global project, which places philosophical knowledge at the basis of the inventive activity of the troubadour.*

**Keywords:** *Medieval grammaticography. Language and social reality. Leys d'Amors.*

#### RÉFÉRENCES

- ANGLADE, J. (Ed.). *Las Leys d'Amors*. Manuscrit de l'Académie des Jeux Floraux. Toulouse: Privat; Paris: Picard, 1919-1920. 4 v.
- DE RIQUER, M. *Història de la literatura catalana*. Barcelona: Ariel, 1984. v. II.
- GATIEN-ARNOULT, A.-F. (Éd.). *Las Flors del Gay Saber, estier dichas Las Leys d'Amors*. Paris: Silvestre; Toulouse: Bon & Privat, 1841-1843. 3 v.
- HEINIMANN, S. Die Lehre vom Artikel in den romanischen Sprachen von der mittelalterlichen Grammatik zur modernen Sprachwissenschaft. Ein Beitrag zur Geschichte der grammatischen Begriffsbildung (I, II). *Vox Romanica*, v. 24, p. 23-43, 1965 [v. 26, p. 180-192, 1967].
- HESSE, M. *Models and analogies in science*. Notre Dame: University of Notre Dame Press, 1966.
- JEANROY, A. Les Leys d'Amors. In: *Histoire littéraire de la France*. Paris: De Boccard, 1941. v. 37, p. 139-233.

24 "Tres cauzas son necessarias tostemps en far obra. e si la una daquelas defalh: lobra no pot venir a complimen. ni a perfectio. Volers es la primiera cauza lequals pauza lo fondamen de tota obra. Sabers es lautra cauza: lequals bastish lobra segon son dever. Poders es la tersa cauza: que dona acabamen a lobra. E cant poders hy falh: petit podon las autras cauzas. E quar aquestas tres cauzas degus no pot aver ses Dieu. quar tug li be veno de Dieu. e ses luy res far nos pot. perso nos lo pregam humilmen ques el nos do secors. et ajutori. saber. e poder. e forsa. pus que la voluntatz es en nos: de far leys damors. segon los bos anticz trobadors" (GATIEN-ARNOULT, 1841-1843, v. I, p. 6).

- KAZANSKY, N. et al. (Éd.). *Ancient Grammar and its Posterior Tradition*. Leuven; Paris; Walpole: Peeters, 2011.
- KEIL, H. (Éd.). *Grammatici Latini*. Lipsiae: B. G. Teubner, 1855-1880. 8 v.
- LEVY, E. *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*. Leipzig: Reisland, 1894-1924. 8 v.
- LEVY, E. *Petit dictionnaire provençal-français*. Heidelberg: Winter, 1909.
- LIOCE, N. L'œuvre en prose de Joan de Castel(l)nou et la grammaire occitane au Moyen-Âge. In: DESMET, P. et al. (Éd.). *The History of Linguistic and Grammatical Praxis*. Leuven: Peeters, 2000. p. 23-42.
- MARSHALL, J. H. (Éd.). *The Donatz Proensals of Uc Faidit*. London: Oxford University Press, 1969.
- MARSHALL, J. H. (Éd.). *The Razos de trobar of Raimon Vidal and Associated Texts*. London: Oxford University Press, 1972.
- SALVAT, J. Leys d'Amors. In: HASENOHR, G.; ZINK, M. (Éd.). *Dictionnaire des lettres françaises*. Le Moyen Âge. Paris: Fayard, 1992. p. 928a-930a.
- SALVAT, J.; BRUNEL-LOBRICHON, G. Consistori de la sobregaya companhia del Gai Saber. In: HASENOHR, G.; ZINK, M. (Éd.). *Dictionnaire des lettres françaises*. Le Moyen Âge. Paris: Fayard, 1992. p. 329b-330a.
- SCHLIEBEN-LANGE, B. Okzitanisch: Grammatikographie und Lexikographie. In: *Lexikon der romanistischen Linguistik*. Tübingen: Niemeyer, 1991. v. 2, p. 105-126.
- SCHON, D. *Displacement of Concepts*. London: Tavistock, 1963.
- STÄDTLER, T. *Zu den Anfängen der französischen Grammatiksprache*. Tübingen: Niemeyer, 1988.
- SWIGGERS, P. L'article en français: histoire d'un problème grammatical. *Revue de Linguistique Romane*, v. 49, p. 379-409, 1985.
- SWIGGERS, P. Les premières grammaires des vernaculaires gallo-romans face à la tradition latine: stratégies d'adaptation et de transformation. In: ROSIER, I. (Éd.). *L'héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux Lumières*. Louvain: Peeters, 1988. p. 259-269.
- SWIGGERS, P. Les premières grammaires occitanes: les *Razos de trobar* de Raimon Vidal et le *Donatz proensals* d'Uc (Faidit). *Zeitschrift für romanische Philologie*, v. 105, p. 134-147, 1989.
- SWIGGERS, P. Creuser dans l'histoire des sciences du langage: vers une archéologie du savoir linguistique. *La Licorne*, v. 19, p. 115-134, 1991.
- SWIGGERS, P. Les plus anciennes grammaires occitanes: tradition, variation et insertion culturelle. In: GOUIRAN, G. (Éd.). *Contacts de langues, de civilisations et intertextualité*. Actes du III<sup>e</sup> Congrès international de l'Association internationale d'études occitanes, Montpellier, 20-26 septembre 1990, t. I. Montpellier: Presses de l'Université, 1992, p. 131-148.
- SWIGGERS, P. Guillaume Molinier. In: STAMMERJOHANN, H. (Éd.). *Lexicon Grammaticorum*. Tübingen: Niemeyer, 1996. p. 379-380.
- SWIGGERS, P. *Histoire de la pensée linguistique*. Analyse du langage et réflexion linguistique dans la culture occidentale, de l'Antiquité au XIX<sup>e</sup> siècle. Paris: Presses Universitaires de France, 1997.

SWIGGERS, P.; LIOCE, N. Les *Leys d'Amors, tersa pars*: terminologie et description grammaticales. In: RIEGER, A. (Éd.). *L'Occitanie invitée de l'Euregio. Liège 1981–Aix-la-Chapelle 2008: Bilan et perspectives*. Aachen: Shaker, 2011. v. I, p. 273-283.

SWIGGERS, P.; WOUTERS, A. Philosophie du langage et linguistique dans l'Antiquité classique. In: HASPELMATH, M. et al. (Éd.). *Language Typology and Language Universals*. Berlin; New York: de Gruyter, 2001. v. I, p. 181-192.

SWIGGERS, P.; WOUTERS, A. Le participe: Unité “concrète”, (étymologiquement) vraie et problématique. *Incontri Linguistici*, v. 31, p. 101-110, 2008.

ZUFFEREY, F. *Bibliographie des poètes provençaux des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*. Genève: Droz, 1981.

Recebido em fevereiro de 2014.

Aprovado em março de 2014.